





Sous le Haut patronage de S.E. M. Béji Caïd Essebsi, Président de la République Tunisienne

1^{ère} Conférence de l'ISESCO des Ministres de l'Education

« Pour la promotion et l'activation de l'action éducative islamique commune »

Tunis, République Tunisienne 26 Muharram 1438H / 27 octobre 2016

Présentation des efforts et des résultats de la réforme du système éducatif en République Tunisienne



POUR UNE ÉCOLE TUNISIENNE ÉQUITABLE HAUTEMENT PERFORMANTE

Immédiatement après la révolution, des priorités relatives à la réalisation de grandes réformes structurelles, en rapport avec les différents domaines de la vie des Tunisiens et des Tunisiennes, se sont imposées. Et si la question politique a occupé le devant de la scène eu égard au changement qu'a connu le pays, le peuple tunisien, conscient de l'importance et du rôle de l'enseignement et de l'éducation, n'a pas oublié de réclamer la réforme de ce domaine, la considérant ainsi, non seulement, comme une préoccupation fondamentale corolaires d'autres préoccupations urgentes, mais un pari majeur intimement lié à l'avenir du pays. Sans aucun doute, l'histoire de la Tunisie confirme cette corrélation, solide entre les grandes mutations sociales et politiques et les réformes éducatives à tel point qu'on peut affirmer qu'à chaque étape de l'histoire du pays correspond un système éducatif spécifique.

Le peuple tunisien avait des aspirations énormes et des attentes spécifiques. Le système éducatif a atteint un degré de faiblesse multidimensionnelle facilement observable : délabrement de l'infrastructure, faiblesse des acquis des élèves, augmentation du nombre de défaillants, dysfonctionnement dans la mise en œuvre, augmentation du nombre de chômeurs ... sans oublier d'autres phénomènes qui se sont infiltrés dans l'espace éducatif : absentéisme des apprenants et des enseignants, tabagisme, consommation d'alcool et de stupéfiants, violence...

Les gouvernements successifs ont tenté d'entamer la réforme, essentiellement, à travers des interventions ponctuelles et objectives, mais les conflits politiques, la situation précaire des gouvernements provisoires et, vraisemblablement, l'absence d'une vision claire n'ont pas permis de réaliser cette demande nationale urgente. Une fois la constitution réalisée, la transition politique réalisée et les institutions constitutionnelles opérationnelles, les conditions sont devenues propices pour entamer les grandes réformes, et, en priorité, le système éducatif. C'est ce que le Ministère de l'éducation a commencé à réaliser depuis février 2015.

1. LA RÉFORME : CONTEXTE ET RÉFÉRENCES

1.1. Profil de l'école tunisienne

La réforme a nécessité l'établissement d'un état de lieu objectif concernant la situation de l'éducation en Tunisie et la réalisation d'une évaluation profonde selon une approche scientifique s'appuyant sur des critères et des indicateurs internationaux afin d'opter pour une voie de remédiation susceptible de promouvoir la performance du système éducatif et de développer la qualité de ses résultats.

Les études réalisées par diverses parties ont pointé les retombées des défaillances de l'école qui se manifestent, essentiellement, par :

La régression de la performance de l'action éducative et la faiblesse des acquis des apprenants dans les matières scientifiques de base, et en langues, y compris l'arabe. Ces acquis se limitent à la maitrise de connaissances et de contenus au détriment des compétences transversales et des habiletés complexes. Cela a eu des répercussions sur le niveau des élèves et des étudiants dans différents cycles d'étude : il a instauré un rapport au savoir très réducteur puisque fondé sur l'intérêt immédiat et momentané qui s'estompe avec la note obtenue à l'examen ; il a réduit les habiletés des élèves et des étudiants à s'intégrer dans le marché du travail et dans la vie active en général.

Ce diagnostic est amplement confirmé par les résultats des élèves dans les différentes évaluations internationales réalisées lors des sessions successives.

Le phénomène du redoublement et de l'échec scolaire, ayant atteint des proportions alarmantes, a eu un impact social très important.

- L'échec de l'école tunisienne à concrétiser le principe de l'égalité des chances à cause des disparités saillantes entre les différentes régions du pays et entre les établissements d'une région aussi bien au niveau de l'infrastructure que des ressources humaines et des moyens logistiques. Ajoutons l'incapacité enregistrée à trouver les modalités et les procédures susceptibles de tirer profit des intelligences multiples, des rythmes d'apprentissage des élèves, du droit de l'élève à construire un projet scolaire et professionnel correspondant à son profil et ses choix, du droit des élèves ayant des besoins spécifiques à un enseignement différencié à même de leur permettre de s'intégrer dans la vie sociale et professionnelle et d'y participer activement.
- Le hiatus énorme entre l'école et son environnement du fait que les fillières et les sections d'étude, dans les

différents cycles d'enseignement, se sont avérées incapables de répondre aux besoins de la société et aux attentes des offres de formation à l'université, et ce dans un contexte marqué par la dégradation du statut de l'enseignement professionnel dans le système de formation, par l'émergence d'une nouvelle carte professionnelle qui s'est développée hors du cadre traditionnel de formation, souvent, à un rythme plus rapide que celui de la formation initiale et par le changement des critères d'embauche qui focalisent plutôt sur les compétences que sur les diplômes et la maîtrise des connaissances classiques.

- La fragilité de l'école face à une invasion démesurée de phénomènes récents et dégradants qui menacent nos enfants comme la violence, la fraude, la délinquance, la dépendance, l'extrémisme, manifestations qui sont incompatibles avec les règles du vivre ensemble qui ont un effet pervers sur les relations éducatives. Ainsi, la vie scolaire s'est-elle dégradée à cause de l'absence des procédures de dialogue, d'écoute, et d'accompagnement psychologique, social et éducatif. Cette situation est souvent considérée comme une situation de crise morale.
- L'émergence d'un besoin urgent d'un nouveau modèle de gouvernance et d'un nouveau mode de gestion du service public afin de réduire les dégâts et de promouvoir une institution régie par la culture de la transparence et de l'audit, d'une part, et d'autre part, par le principe de décentralisation régionale et locale assurant, ainsi, l'espoir des Tunisiens de construire l'édifice d'une démocratie locale et l'octroi d'une large autonomie de gestion aux régions afin de résoudre les problèmes et de libérer les initiatives éducatives et pédagogiques.
- L'incapacité de l'école tunisienne à suivre les mutations profondes et rapides engendrées par les nouvelles technologies de l'information et de la communication: le profit tiré est très limité eu égard aux potentialités d'apprentissage dans un monde en perpétuelles mutations, caractérisé par l'ouverture aux sociétés du savoir et de l'information, le développement des indices de l'économie informatique, l'explosion de l'espace éducatif et la mise en place d'une éducation parallèle concurrente.
- La dégradation des résultats du Baccalauréat durant les dernières années qui a engendré un déséquilibre entre les régions et les établissements scolaires d'une même région et ce, de façon préoccupante avec la présence d'indicateurs qui confirment un écart croissant entre les régions du pays non seulement en ce qui concerne les



taux de réussite mais également au sein des spécialités dominantes dans les régions et ceci influence les qualifications dans ces régions.

• La dégradation de l'infrastructure et la régression du niveau du confort scolaire en dessous du niveau de vie familial de la majorité des élèves tunisiens : l'espace classe et la vie scolaire deviennent rébarbatifs.

Ces aspects, parmi tant d'autres, ont constitué durant les dernières années des dysfonctionnements qui ont empêché l'école tunisienne d'enregistrer un changement qualitatif susceptible d'améliorer les performances et le rendement et les hisser au niveau des normes mondiales comme l'attestent les résultats des élèves tunisiens lors des compétitions internationales et la dégradation de l'image de l'école en tant qu'institution habilitée à qualifier les jeunes pour affronter les exigences du marché du travail et la vie sociale.

1.2. Le contexte de la réforme

1.2.1. Le contexte international

Depuis le début du millénaire, le paysage international a subi l'effet de facteurs déterminants qui ont façonné son profil et qui ont implanté des normes précises de réussite. Ces normes s'appliquent non seulement aux individus et aux institutions, mais aussi aux peuples et nations. Ces facteurs, à la fois variés et différents, sont en rapport avec deux origines en interaction : la mondialisation avec ses différentes facettes et la révolution technologique caractérisée par une évolution rapide et une étendue touchant tous les domaines de l'activité humaine.

Les mutations touchant le contexte international ont ancré la valeur stratégique de l'acquisition de l'information, la maîtrise de la connaissance et son utilisation judicieuse aussi bien dans le domaine social que dans le domaine économique. Cela implique de nouveaux défis qui dépassent de loin la maîtrise des moyens susceptibles d'assurer le progrès pour toucher les fondements même de l'existence humaine.

Dans ce contexte, le critère principal de réussite est la concurrence. D'autres critères s'y greffent : la capacité à suivre le rythme des mutations, la capacité d'adaptation, la maîtrise des fondements de la recherche et de l'innovation, la prise en considération des exigences de la qualité et l'utilisation efficace des ressources disponibles.

L'école tunisienne qui tend à jouer son rôle social, économique et civilisationnel est appelée à être à l'avant-garde des institutions concernées par ces mutations afin d'assurer l'adéquation entre ses outputs et les normes régies par les exigences internationales d'une économie mondiale : connaissances complexes, capacités dont nos jeunes ont besoin sans que cela soit aux dépens de notre souveraineté et de notre indépendance.

La Tunisie ; pays ouvert sur le monde à travers l'histoire, ne peut pas engager une réforme éducative sans interaction avec le droit international et sans s'inspirer des conventions continentales et internationales relatives aux droits à l'enseignement ratifiées par la République Tunisienne dans le cadre d'un effort constant et continu de la communauté internationale pour assurer une image idéale de l'homme.

Il s'avère donc qu'une réforme de l'enseignement et de l'éducation ne peut se réaliser qu'en s'engageant avec les peuples du monde, et la Tunisie a été un partenaire actif qui a contribué à l'explicitation de la vision mondiale de la réforme de l'enseignement à travers sa participation à la majorité des forums et des congrès internationaux. C'est dans ce cadre, qu'elle s'est engagée à introduire les ajustements requis pour asseoir une réforme, à la fois, enraciné dans l'environnement national et en harmonie avec les fondements du « Mouvement international pour l'enseignement pour tous » fixés à Jomtien en 1990 et réaffirmés à Dakar à l'occasion du Forum international de l'enseignement (avril 2000).

Ce forum a considéré la « qualité de l'enseignement » comme l'une des préoccupations les plus importantes, eu égard à la qualité de l'enseignement, la dégradation du niveau et la lenteur du rythme de réalisation des objectifs du développement. Ainsi les États sont-ils obligés de renforcer le droit à un enseignement de qualité pour tous comme droit inaliénable et comme moyen d'acquisition de connaissances, de compétences et de capacités qui habilite les jeunes à la vie et au travail. Ce droit au savoir est aussi le fondement et la condition d'acquisition de tous les autres droits.

Cette vision internationale consolidée lors du forum international de l'éducation (République du Corée-2015) a donné lieu à la rédaction du « Manifeste d'Inchim », intitulé : « L'enseignement à l'horizon de 2030 : pour un enseignement de bonne qualité, équitable, exhaustif et un apprentissage tout au long de la vie ».

Ce texte a retenu l'initiative du Secrétaire Général des Nations unies : « L'enseignement d'abord », comme initiative susceptible de contribuer efficacement à renforcer l'engagement politique des gouvernements, des organisations continentales, des organisations gouvernementales et des O.N.G en faveur d'un enseignement de qualité.

L'adhésion de la Tunisie au mouvement international de l'enseignement pour tous est en parfaite conformité avec le capital national de réformes réalisées dans le domaine de l'éducation et instauré par des militants depuis le 19ème siècle et surtout au début de l'indépendance.

Le mouvement international a une vision de l'enseignement en adéquation parfaite avec notre vision en ce sens qu'elle réaffirme le principe de « l'éducation d'abord » et de la priorité du rôle de l'enseignement comme facteur



fondamental du développement de l'individu et de la réalisation des objectifs du développement durable.

Cette vision s'appuie sur une conviction profonde selon laquelle le changement de la vie des gens passe impérativement par l'éducation et l'enseignement.

Cette orientation est également en adéquation avec l'engagement de la République Tunisienne quant au programme pris en charge par l'ELCSO suite à son adoption par les ministres arabes de l'éducation lors du congrès de Doha en 2010. Cet engagement vise à améliorer la qualité de l'enseignement et la promotion de ses outputs afin de le hausser au niveau des normes mondiales reconnues.

L'engagement de la République Tunisienne dans le mouvement mondial de l'enseignement dans sa dimension humaine affirme :

- le droit de tous à un enseignement de bonne qualité sans discrimination aucune pour n'importe quel motif;
- le droit à l'enseignement en tant que droit constitutif et fondamental de tous les droits ;
- le droit à l'enseignement en tant que moyen de changement et de promotion de la vie des gens;
- le droit à l'enseignement en tant que facteur de développement humain durable : développement des individus, des sociétés et des peuples.

1.2.2. Le contexte national

Les lacunes enregistrées dans le système éducatif et qui sont traduites par la faiblesse des performances ont été objet de polémique impliquant les parties prenantes éducatives et ont retenu l'attention de la communauté nationale après la révolution dans le sillage de critiques adressées au système depuis des décennies. Les griefs ne doivent en aucun sens nier les acquis du système éducatif tunisien grâce aux expériences qui ont vu le jour depuis le 19ème siècle et qui ont été réalisées pour développer l'enseignement.

Dans le document méthodologique pour réformer le système éducatif présenté le 23 avril 2015, le Ministère de l'Éducation considère que l'enseignement constitue la pierre angulaire des institutions de la société civile et l'identité tunisienne moderne.

Les réformes ont été engagées par des générations successives et elles ont contribué à moderniser le pays et l'école de la République : une école édifiée par des Tunisiens et des Tunisiennes, imprégnés par une culture humaniste et conscients du rôle de l'école pour bâtir des institutions modernes et un État moderne et démocratique.

Le Ministère de l'Éducation considère que l'école tunisienne a réalisé des acquis certains qu'il faut consolider. En effet, elle a joué un rôle indéniable pour forger la personnalité nationale, pour construire la personnalité du Tunisien ouvert aux valeurs universelles et conscient de son identité nationale

Cette école a réussi également à enraciner l'apport et les valeurs de l'enseignement et l'apprentissage comme conditions fondamentales du développent social et économique et comme propulseur du changement social

L'approche retenue par le Ministère prend compte des acquis enregistrés à travers l'histoire; une école locomotive qui a contribué à la modernisation de la société depuis le 19ème siècle

État souverain, la Tunisie a annoncé les orientations de la réforme du système éducatif en 1958. Le référentiel retenu est en parfaite adéquation avec le référentiel culturel constitué depuis le 19ème siècle d'une Tunisie ouverte sur le patrimoine universel. Cette école a permis à la Tunisie d'avoir des élites qui ont remplacé les fonctionnaires français et qui ont permis au pays d'avoir une administration nationale performante.

L'école publique, fruit de l'effort conjugué de l'état et des citoyens, a été implantée partout réduisant ainsi les écarts entre les régions et les individus et contribuant à mettre en place les fondements de l'État souverain s'appuyant sur des compétences tunisiennes.

La fin du 20^{ème} siècle marquée par des mutations cognitives et technologiques rapides et profondes a montré les limites de l'école tunisienne a monté les défaillances de l'école tunisienne : une école incapable de s'adapter à ce rythme vertigineux et incapable d'être à la hauteur des défis à relever.

La réforme de 1991 s'inscrit dans ce contexte. Elle avait pour but de redorer le blason de l'école en réaffirmant le droit de l'enseignement pour tous par le biais de l'école de base. mais, encore une fois, la nécessité de développer l'école pour relever les défis intérieurs et extérieurs a précipité la réalisation d'une autre réforme concrétisée par la loi d'orientation de 2002;

Cette réforme a focalisé sur la rénovation des missions de l'école pour l'habiliter à suivre les mutations cognitives et technologiques en relation directe avec le marché du travail et la mondialisation sous ses formes multiples.

Les résultats de cette réforme n'ont pas état à la hauteur des objectifs escomptés. Plusieurs indices révèlent cet état de lieu : baisse du niveau des élèves, augmentation du nombre de défaillants, fraude, apparition de phénomènes graves (consommation d'alcool et de stupéfiants,) violence ; dans l'environnement scolaire.

L'école de la République fonctionne, dès lors, d'une manière élitiste, assurant le succès des élèves brillants et des élèves issus de familles aisées. Le nombre de



défaillants et de diplômés chômeurs accentuent la crise de l'école.

Le fil conducteur de toutes les réformes qu'a connues le système éducatif confirme la relation intime entre l'enseignement et les attentes des Tunisiens soucieux de créer une société ancrée dans son identité et ouverte sur la modernité et l'humanisme. Cette dialectique est à la base de toutes les réformes qua connues l'école tunisienne depuis l'indépendance pour permettre aux Tunisiens d'accéder à l'enseignement et pour donner une chance aux couches démunies de faire de l'école un ascenseur social.

L'engagement de l'école tunisienne dans un parcours réformiste et moderniste est adapté aux exigences de la réalité pour promouvoir la société.

1.3. Choix méthodologique

Ce qui caractérise le mieux la réforme du système éducatif c'est qu'elle s'inspire de l'esprit de la révolution tunisienne et de ses impératifs démocratiques.

Aujourd'hui il n'est plus possible de s'accaparer les décisions politiques pour ce faire le ministère de l'éducation a fait appel à de nombreux intervenants et acteurs œuvrant dans la sphère publique.

L'éducation est devenue chez les décideurs une affaire nationale et stratégique.

Elle exige une ouverture sur tous les partenaires de l'école et les constituants de la société civile, les organisations, associations et partis politiques.

L'éducation nouvelle s'emploie à forger un profil du sortant, le rendant capable d'assumer ses responsabilités dans la vie.

C'est avec un bel esprit participatif que la question éducative a été appréhendée (diagnostic, critiques, propositions visant à concevoir et améliorer les programmes).

C'est la première fois dans l'histoire des réformes éducatives qu'a connues l'école tunisienne qu'une démarche en aval a été adoptée.

Une véritable écoute attentive a été opérée riche en opinions, propositions et évaluations parfois différentes. Les meilleures approches, les orientations les plus adéquates ont été retenues et ce, pour préparer un futur citoyen libre, imprégné des principes et valeurs universels et enraciné dans son environnement.

Cette démarche a été concrétisée par l'organisation du dialogue national dont le quartet a été l'artisan et qui a permis de garantir la coexistence des différentes forces vives de la nation.

Expérience singulière qui a permis au quartet d'obtenir le prix Nobel de la paix pour l'année 2015.

En ce qui concerne l'éducation, une commission tripartite s'est attelée à préparer les évaluations nécessaires ainsi que les synthèses au niveau local, régional et national.

L'Institut Arabe des droits de l'homme à élaborer l'école de la citoyenneté dans le cadre du pacte de l'éducation. En outre il faut noter que les synthèses du dialogue national sur la réforme ont été examinées les 16, 17 et 18 novembre 2015 au centre international des langues.

Cette rencontre a réuni 270 experts éducatifs venus de différentes régions.

Plusieurs ministères ont été impliqués dans ces journées.

Cette approche participative a été très féconde, elle a permis d'aboutir à un rapport général qui représente un consensus autour des grandes orientations de la réforme.

Le dialogue national autour du système éducatif a constitué un événement singulier dans l'histoire de la Tunisie moderne.

L'adoption d'une approche participative est une expérience avant-gardiste qui s'appuie sur la conviction que le travail collectif est une source d'énergie créatrice.

1.4. Les références de la réforme

1.4.1. Les références juridiques : La Constitution tunisienne et les traités régionaux et internationaux

La Réforme du système éducatif tunisien se base sur un certain nombre de références juridiques dont principalement la Constitution tunisienne, le noyau de toute réforme structurelle pour fonder une société où règnent la démocratie, la dignité de l'homme et la justice sociale, ces valeurs pour lesquelles les Tunisiens et les Tunisiennes ont fait leur révolution contre la tyrannie.

En plus, et en rapport avec l'éducation, la Constitution tunisienne insiste sur la gratuité de l'enseignement public qui se base sur des valeurs humaines universelles et invite toutes les structures de l'État, dont le Ministère de l'Éducation, de répandre ces valeurs qui assurent le progrès de la société. Cette invitation se traduit à partir des articles 39, 42, 43, 47 et 58 de la Constitution tunisienne :

Article 39

L'instruction est obligatoire jusqu'à l'âge de seize ans.

L'État garantit le droit à l'enseignement public et gratuit à tous ses niveaux. Il veille à mettre les moyens nécessaires au service d'une éducation, d'un enseignement et d'une formation de qualité. L'État veille également à l'enracinement des jeunes générations dans leur identité



arabe et islamique et leur appartenance nationale. Il veille à la consolidation de la langue arabe, sa promotion et sa généralisation. Il encourage l'ouverture sur les langues étrangères et les civilisations. Il veille à la diffusion de la culture des droits de l'Homme.

Article 42

Le droit à la culture est garanti.

La liberté de création est garantie. L'État encourage la créativité culturelle et soutient la culture nationale dans son enracinement, sa diversité et son renouvellement, en vue de consacrer les valeurs de tolérance, de rejet de la violence, d'ouverture sur les différentes cultures et de dialogue entre les civilisations.

L'État protège le patrimoine culturel et en garantit le droit au profit des générations futures.

Article 43

L'État encourage le sport et s'emploie à fournir les moyens nécessaires à l'exercice des activités sportives et de loisir.

Article 47

La dignité, la santé, les soins, l'éducation et l'instruction constituent des droits garantis à l'enfant par son père et sa mère et par l'État. L'État doit assurer aux enfants toutes les formes de protection sans discrimination et conformément à l'intérêt supérieur de l'enfant.

Article 58

L'État protège les personnes handicapées contre toute discrimination.

Tout citoyen handicapé a droit, en fonction de la nature de son handicap, de bénéficier de toutes les mesures propres à lui garantir une entière intégration au sein de la société, il incombe à l'État de prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet.

Ces différents articles représentent le fondement de la réforme étant donné qu'ils incitent à prendre les mesures nécessaires pour réaliser le désir des Tunisiens et Tunisiennes pour une école publique de qualité, une école qui garantit la dignité humaine, tient compte des spécificités et des différences du peuple tunisien et nourrit leur personnalité de valeurs arabo-musulmanes en tant qu'une partie intégrante des valeurs universelles.

Ainsi, parmi les orientations de la réforme du système éducatif tunisien est de promouvoir les valeurs et les principes promulgués par les traités régionaux et internationaux parmi lesquels la nécessité de garantir un enseignement qui favorise le respect des droits et de la dignité de l'homme et des libertés fondamentales ce qui fait de l'apprenant, en s'imprégnant de toutes ces valeurs, un citoyen à part entière, comme il a été indiqué dans la « Décennie des nations Unies : Éducation aux droits de

l'Homme 1995-2004, n°4 » qui a insisté sur la nécessité de prendre des mesures telles que :

- l'intégration de l'éducation aux droits de l'homme dans les législations régissant l'éducation dans les écoles ;
- la révision des programmes et des manuels scolaires ;
- la formation des enseignants à l'éducation aux droits de l'homme et son intégration dans les programmes scolaires;
- la programmation des activités extra-scolaires dans l'esprit de la citoyenneté et des droits de l'homme ;
- le développement des ressources pédagogiques ;
- la création des réseaux de soutien des enseignants et des autres professionnels.

La finalité de ces principes est de rendre l'école capable de jouer son rôle qui consiste à bâtir les fondements de la république démocratique naissante afin de rendre ses fondements solides tel que voulu par la majorité des tunisiennes et des tunisiens

1.4.2. Principes de la réforme

Le projet de la réforme émane d'une évaluation des acquis de l'école tunisienne et la volonté d'améliorer son rendement.

Parmi ces principes on peut citer:

- Des études évaluatives réalisées par les experts de l'éducation nationale.
- Les rapports internationaux réalisés par des experts de l'Unesco, l'Alesco et l'Unicef.
- Les études comparées entre différent systèmes éducatifs.
- Résultats de la participation tunisienne aux évaluations internationales (Pisa et Timms)
- Synthèse des travaux de la commission réunissant les représentants de l'éducation nationale, du ministère de l'enseignement supérieure et le ministère de la formation et de l'emploi
- Rapport général de la conférence national sur la méthodologie du système éducatif organisée les 29, 30 et 31 Mars 2012.
- Rapport national sur l'éducation pour l'année 2014.
- Document de l'UGTT « réforme du système éducatif en Tunisie : principes et préliminaires » septembre 2015.
- Document « pacte éducatif et école de la citoyenneté »
- Le livre blanc pour une édification nouvelle du système éducatif.



- Articles parus dans les journaux tunisiens.
- Rapport général de la conférence national pour l'étude de la synthèse du dialogue national organisée les 16, 17 et 18 novembre 2015.

Sans oublier les différentes rencontres avec les députés de l'assemblée nationale.

La commission sectorielle a suivi le parcours visant à bâtir « le plan stratégique sectorielle » 2016/2020. Lequel plan a permis au représentant du ministère de l'éducation d'exposer les grandes orientations ayant trait à la réforme du système éducatif que l'on pourrait synthétiser en neuf points stratégiques.

Les principes qui régissent ce projet sont les suivants :

Réaliser le principe de l'équité et l'égalité des chances.

Révision de la carte scolaire.

Amélioration des compétences en ressources humaines.

Améliorer les acquis des apprenants et la qualité de leurs apprentissages.

Améliorer la vie scolaire.

Restructurer l'enseignement préparatoire et secondaire.

Contrecarrer l'échec et l'abandon scolaire.

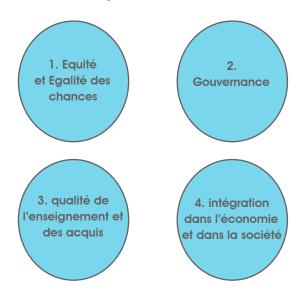
Exploitation des nouvelles technologies dans l'enseignement et l'apprentissage.

Ces principes constituent la matière pour les réformes essentielles et pour lesquelles certaines commissions se sont employées à analyser en vue de les promouvoir et relever les défis.

2. LES DÉFIS

En dépit des fins nobles et des objectifs ambitieux mentionnés dans la loi d'orientation de l'éducation et de l'enseignement de 2002, la réalité de l'éducation souffre sous la pression des politiques suivies qui ne sont pas parvenues réellement à améliorer l'apport du système éducatif et ce à cause du profit politique rapide recherché, loin des objectifs assignés et relatifs aux critères internationaux de qualité. L'alternance des politiques populistes a, certes, amélioré les indicateurs quantitatifs mais a, en revanche, sacrifié de très nombreux indicateurs qualitatifs. La réalité actuelle du système éducatif impose, à l'approche réformiste, la nécessité de remédier aux nombreux problèmes survenus et de leur trouver des solutions.

Et pour assurer à cette remédiation un progrès réel, un regroupement de l'ensemble de ses problèmes a été effectué méthodologiquement en quatre défis principaux : l'équité et l'égalité des chances, un enseignement et des acquis de qualité, l'intégration de l'école dans l'économie et dans la société et la gouvernance.



2.1. L'équité et l'égalité des chances :

Malgré l'énorme réussite du système éducatif et le recours des Tunisiens à l'éducation et à l'enseignement grâce à la multiplication des établissements scolaires dans tout le pays, comme l'indique le pourcentage de scolarisation qui atteint presque les 100%, il est devenu impossible d'ignorer les écarts et les difficultés révélés par les indicateurs qualitatifs et spécialement ceux en rapport

avec les notions d'équité et d'égalité des chances. Et pour réaliser cette équité, il convient que chaque individu obtienne ce qu'il mérite dans le cadre du système éducatif et social.

Et vu que l'enseignement est encore considéré dans la réalité citoyenne et malgré tous les obstacles, comme un ascenseur social important, il convient de lui donner la priorité absolue. En effet, la société aspire à ce que l'école assure, à tous les élèves, les mêmes chances et le partage des mêmes valeurs.

De même, le droit à l'enseignement assure à chaque individu l'opportunité de s'épanouir, d'améliorer ses compétences cognitives et ses capacités, de s'intégrer dans la vie sociale et professionnelle et de mettre en pratique sa citoyenneté.

Pour assurer la réalisation de ces finalités, il est nécessaire que la répartition des ressources publiques tienne compte du déséquilibre économique et social entre les régions et les catégories sociales et des différences entre les capacités mentales des individus, leurs styles, leurs profils d'apprentissage et la variété de leurs intelligences. D'où la nécessité d'encadrer les élèves des écoles des zones défavorisées et éloignées et d'assister ceux qui sont confrontés à des difficultés de santé et autres par des interventions personnalisées pour obtenir un niveau acceptable d'habilitation de tous les élèves quelques soient leurs différences.

Cependant, le fossé entre les textes de lois et les finalités éducatives et sociales demeure énorme. Malgré l'évolution des indicateurs quantitatifs qui sont considérés comme des acquis du système éducatif, les indicateurs confirment l'existence de la difficulté de l'école scolaire à garantir l'équité et l'égalité des chances pour tous dans plusieurs domaines et dans différents niveaux dont :

2.1.1. Les classes préparatoires

La couverture des classes préparatoires par les écoles est estimée à 45,6% seulement de la totalité des écoles primaires. Ce pourcentage à l'échelle nationale, qui révèle en lui-même un déséquilibre contrariant, cache un plus grand contraste entre les régions, au niveau de la couverture de l'année préparatoire dans les écoles primaires.

En ce qui concerne le pourcentage des élèves ayant profité d'une année préparatoire publique ou privée ou à travers les « koutabs », la plupart des régions intérieures à caractère



rural ont enregistré des pourcentages très inférieurs au pourcentage national, contrairement aux régions côtières et au grand Tunis. En effet, le pourcentage des nouveaux inscrits en première année de l'enseignement primaire et ayant reçu une éducation préscolaire varie entre 44,2% à Kasserine et 96,8% à Tunis 2.

Et face à l'influence directe de l'année préparatoire sur les chances des apprenants à continuer leur cursus avec un succès dont le pourcentage est égal à 30%, influence démontrée par les études nationales et internationales, le système éducatif ne peut pas être équitable en accueillant des apprenants qui souffrent d'un écart au niveau de leurs capacités et de leurs possibilités premières, en les mettant, après cela, face aux mêmes programmes sans tenir compte de la durée d'apprentissage nécessaire à chaque catégorie, en leur imposant un même système d'évaluation et en les classant comme s'ils avaient commencé leur apprentissage au même niveau. Ainsi, leurs chances ne seront certainement pas les mêmes. Au contraire, les arrivants n'ayant pas passé par l'année préparatoire courent davantage le risque d'interrompre prématurément leurs études et plus ils avancent dans leur cursus scolaire, plus leur espoir de réussite diminue.

2.1.2. Le corps enseignant

Depuis l'abandon de la formation professionnalisante autrefois adoptée par le ministère de l'éducation durant des années, surtout dans l'enseignement primaire et depuis la fermeture des institutions spécialisées dans la formation qui ont assuré une formation fondamentale aux futurs enseignants, le ministère a adopté des modalités de recrutement de valeurs inégales où les contraintes de recrutement se sont imposées face aux exigences de la formation et de la professionnalisation. Ce qui a fait perdre au système éducatif l'un des vecteurs de sa qualité. De même, l'aggravation du phénomène de recrutement à caractère social juste après la révolution par l'adoption du critère de l'âge, de celui de la date d'obtention du diplôme, ainsi que l'amnistie générale. Bien qu'on reconnaisse leurs droits ayant été sujets à la discrimination, à l'isolement et aux jugements pendant des dizaines d'années, on s'est trouvé devant des foules d'enseignants ayant une formation usée et dépassée à cause du chômage et dont la formation universitaire initiale ne s'adapte ni au profil de l'enseignant du primaire ni aux domaines de l'enseignement. Leur formation de base dans les langues est faible, leur formation initiale est lacunaire et ont des problèmes d'adaptation avec les innovations introduites dans les programmes et dans les différents contenus d'apprentissage et éprouvent des difficultés dans l'autoformation scientifique

Censée leur permettre de s'adapter aux innovations dans les programmes, leurs contenus et leur mode de gestion. Ajouté à cela, leur sentiment profond de la difficulté d'accomplir la mission pour laquelle ils ont été recrutés. Avec la tentative de mettre fin à ces défaillances par l'adoption de la formation continue organisée et assurée par les inspecteurs, la situation n'a fait qu'empirer et ce, d'une part, à cause des aptitudes limitées des recrues et, d'autre part, à cause de la situation exceptionnelle par laquelle passe le pays et qui a abouti à la diminution des chances des enseignants de suivre cette formation et à la perte d'une certaine autorité pédagogique de l'inspecteur. Le retour à l'adoption du concours de recrutement n'a pas, quant à lui, résolu le problème principal, malgré la transparence de ces concours et leur crédibilité.

Le recours aux suppléances et aux suppléants qui s'amplifie de plus en plus, principalement ces dernières années, dans certaines régions qui vivent une certaine aversion de la part des enseignants, a contribué à la régression des performances du système éducatif en dépit des efforts louables consentis par les enseignants-suppléants et de leurs énormes sacrifices, ce qui a aggravé le déséquilibre entre les régions au niveau des établissements et élargi le fossé entre elles, au niveau des performances et des résultats, vu l'instabilité des enseignants expérimentés et compétents. D'autre part, la mutation des enseignants a entrainé le recours à des enseignants non formés ou suppléants. Ce qui a fait que certains de nos enfants ont terminé leur cycle primaire sans avoir eu la chance d'étudier chez un enseignant titulaire, au contraire, leur apprentissage a été pris en charge par des suppléants provisoires et contractuels qui se sont reliés tout au long des six années

Un système qui fonctionne avec de telles modalités de recrutement, ne peut ni être équitable avec les apprenants, ni capable de leur garantir un enseignement de qualité, leur garantissant la réussite et l'acquisition de compétences et les préparant à la vie et au travail.

2.1.3 : L'assistance pédagogique pour les personnes ayant des besoins spécifiques

Malgré les efforts continuels consentis par le ministère de l'éducation dans l'intégration des élèves ayant des besoins spécifiques, ceux handicapés et ayant des troubles d'apprentissage et les surdoués, les résultats de ces nombreux efforts, ne sont pas au niveau des attentes et ce à plusieurs niveaux :

A) Le niveau conceptuel:

- •Il est convenu que les handicapés sont seulement les personnes portant l'appellation « ayant des besoins spécifiques », alors qu'il s'agit d'autres catégories que le ministère n'a jamais pris la responsabilité d'assurer leur droit à l'apprentissage et qui sont les personnes « ayant des troubles d'apprentissage » et les surdoués
- La confusion conceptuelle entre « les difficultés d'apprentissage » et « les troubles d'apprentissage » a empêché chacune de ces catégories de jouir d'un encadrement qui répond à leurs besoins réels



• Le fait de regrouper « les troubles d'apprentissage » en un seul entre dix troubles différents, celui en rapport avec la lecture, la dyslexie.

B) Le niveau législatif et organisationnel :

- Absence d'une approche efficace en termes de droits garantie par une législation et des lois strictes
- Absence de modalités d'aide et de coordination entre les parties concernées par l'intervention
- Absence de base de données et donc inexistence de données quantitatives et qualitatives crédibles garantissant un diagnostic précis et une intervention efficace
- Absence de modalités nécessaires permettant d'identifier le type de besoin et la capacité de le distinguer des autres types de besoins comme « les troubles d'apprentissage » et « les capacités supérieures »
- Absence d'intervention pendant la période d'apprentissage précoce
- Absence de structure spécialisée capable de suivre ces cas dans les différents cycles de l'enseignement : primaire, préparatoire et secondaire

C) Le niveau institutionnel

- L'indisponibilité de l'espace éducatif notamment en ce qui concerne les jardins d'enfants et les écoles privées. (sur le plan architectural et infrastructurel)
- L'inexistence des équipements numériques, l'absence des bibliothèques, le manque des espaces de loisirs et de distraction, permettant à l'apprenant de mieux assimiler les connaissances culturelles, les différents apprentissages pour mieux s'intégrer dans les classes.
- La non-conformité des circulaires ministérielles qui préconisent l'organisation de séances de remédiation et le manque de suivi pédagogique spécifique à ces écoles en question

D) Le niveau éducatif et celui d'apprentissage pédagogique :

- La rareté des formations pédagogiques sinon son absence totale surtout celles ciblant certaines catégories
- L'absence des programmes de formation de base et continue dans l'éducation et l'apprentissage intégratifs
- L'absence d'un suivi dévaluation conforme aux besoins spécifiques des apprenants
- L'inexistence d'une pédagogie adaptée qui tient compte des différents profils des apprenants

Les expériences scolaires les plus réussies dans le monde se distinguent par leur capacité à fonder l'enseignement sur des approches différenciées qui mettent en exergue la variété des apprentissages selon les compétences langagières, communicatives et le rythme de réception de l'information chez les élèves, des nuances de l'intelligence et de leurs aptitudes d'assimilation. De ce fait et de nos jours, notre école devrait être un lieu propice à mettre en œuvre une stratégie nationale d'intégration afin de procurer à l'apprenant beaucoup plus d'occasion d'apprentissage, de créativité et de réhabilitation.

En effet, ce modèle intégratif doit toucher également la structure architecturale de nos établissements scolaires et préparer l'espace éducatif à être plus créatif, plus motivant, plus stimulant des facultés créatives des élèves.

Former les enseignants, réhabiliter les méthodes et les méthodologies d'enseignement pour mieux bénéficier des pratiques numériques dont le matériau est devenu très peu onéreux.

D'autre part, le système d'intégration ne concerne pas seulement les élèves en difficulté ou ceux qui ont des besoins spécifiques (ceux qui souffrent d'un handicap) mais aussi les élèves surdoués qui évoluent et progressent selon un rythme d'apprentissage et des outils spécifiques. Donc, c'est à l'école d'assurer la formation d'enseignants capables de satisfaire les exigences de ces deux catégories d'élèves et de concevoir des programmes adéquats et de subvenir à des besoins nouveaux auxquels notre école n'est pas habituée.

C'est également à l'école d'évaluer en toute responsabilité et avec plus de rigueur le choix des collèges et des lycées pilotes qui n'ont pas apporté le plus escompté, ni réussi à fournir au pays une élite et des génies, ni rayonné sur les établissements scolaires environnants.

Le pari de l'école, aujourd'hui est de relever le défi et d'être équitable envers les différentes catégories de ses enfants en leur garantissant leur droit à un enseignement de qualité à travers une école permettant l'intégration, ne faisant pas l'aumône, mais assumant le devoir de garantir à chacun ses droits pour préserver la dignité humaine. Ceci est d'autant plus vrai que des études internationales ont démontré la lourde charge économique pour les pays qui ont opté pour un système d'enseignement mixte : des écoles ordinaires et des centres d'éducation spécialisés et c'est aussi ce qui apparait dans les recommandations de l'ONU et de l'UNESCO incitant à mettre fin à cette politique d'exclusion.

2.1.4. Les équipements, l'infrastructure et les outils didactiques :

La faiblesse de l'infrastructure, les équipements pédagogiques usés et l'inexistence des outils didactiques nécessaires rendent les conditions de travail, dans la plupart des écoles, très difficiles. Cette situation est



plus grave dans les zones rurales où apparaissent des phénomènes qui nuisent à l'enseignement, comme :

- Eparpillement des écoles primaires dont certaines ne comptent qu'une dizaine d'élèves
- Absence des services scolaires
- Obligation pour certains élèves de faire de longs déplacements dans de mauvaises conditions
- Mauvais rendement pédagogique à cause des disparités entre les classes
- Absence des enseignants entrainant une grande perte de journées de travail et d'études
- La prise en charge abusive des élèves par des suppléants sans expérience
- Inexistence de garderies à proximité des écoles
- Impossibilité de couvrir les écoles par l'internet, ce qui empêche l'utilisation de l'informatique

Toutes ces lacunes ont aggravé la situation dans les régions rurales au niveau du rendement de l'école.

Le ministère, qui a opté pour la politique de la transparence, a révélé tous ces dysfonctionnements à l'opinion publique, lui a présenté l'état de délabrement des établissements scolaires et a mis en place le projet du « mois de l'école » qui a connu un véritable succès.

En dépit de l'importance de ces efforts, notre école souffre encore de plusieurs lacunes auxquels il faudrait remédier pour que notre école soit une école amie, intégrative, moderne dans son architecture, fonctionnelle, attirante et capable d'accomplir entièrement, sa mission éducative.

2.1.5. Le coût élevé de l'enseignement

L'enseignement en Tunisie a toujours été gratuit et ce depuis l'indépendance et même aujourd'hui après la parution de la nouvelle constitution. Cependant, les familles dépensent depuis des dizaines d'années des sommes énormes dans les cours particuliers et dans l'achat des livres parascolaires pour que leurs enfants soient orientés vers des études auxquelles seuls les meilleurs peuvent accéder.

En l'absence d'une politique qui lutte contre ce phénomène, ce sont les catégories sociales les plus démunies qui sont, encore une fois, les victimes de cette nouvelle situation à laquelle il faudrait trouver une solution pour que tous les enfants tunisiens aient les mêmes chances.

La nouvelle réalité de l'école est entachée de violence, de fraudes et d'arrêt subit, peut-être parce que son projet reste encore au niveau de la théorie, mais peut-être aussi, parce que la réussite académique ne garantit plus l'ascension sociale et la prospérité.

2.2. Le type d'enseignement et la qualité des acquis :

La qualité de l'enseignement est le défi le plus important auquel est confrontée la société tunisienne dans cette période de transition. Parmi les manifestations de son échec :

- Absence des habiletés permettant aux élèves actuels de poursuivre leurs études supérieures
- Redoublement abusif des étudiants
- Augmentation du taux de chômage chez les diplômés à cause de la médiocrité de leurs études, surtout scolaires.

Ainsi, la réforme scolaire devient un véritable défi pour que l'école prépare réellement les apprenants à affronter les difficultés de la vie sociale et professionnelle. Mais aussi, un enseignement qui les éloigne de tous les courants extrémistes.

D'où l'importance de mettre en place un enseignement visant la qualité et l'efficacité.

2.3. L'intégration dans l'économie et dans la société

La faiblesse du système scolaire ne concerne pas uniquement l'échec scolaire, mais il concerne aussi les diplômés qui forment en 2015, 30% des chômeurs, soit 212,4 mille.

Parmi les obstacles qui sont à l'origine du l'état de chômage de nos nouveaux diplômés, la nouvelle formule de recrutement dans le monde qui se base essentiellement sur la compétence et les aptitudes scientifiques et non pas sur le diplôme, avec la nécessité d'actualiser les connaissances acquises et de subir des évaluations d'une manière continue.

D'où l'obligation, pour l'école, de tenir compte de ces contraintes qui sont le résultat de l'évolution très rapide de la technologie.

Ainsi et pour que l'école soit au niveau de cette nouvelle réalité, elle doit être capable :

Premièrement:

• De préparer les apprenants à intégrer le monde professionnel avec toutes les chances de réussite

Deuxièmement:

 De maitriser la relation entre les différents organismes nationaux de la formation dans le cadre d'une approche globale où chaque intervenant doit agir pour assurer cette coordination entre ces différents organes de la formation. Seule cette vision globale est capable de rentabiliser le rendement de



l'école, d'où l'importance de réfléchir la réforme de l'enseignement dans cette perspective.

2.4: La gouvernance

Certes, au cours des deux dernières décennies, le taux de dépenses de la communauté nationale a décuplé : pour chaque élève du primaire, ce taux de dépenses annuelles a été multiplié par 5, en passant de 280 dinars en 1995 à 1300 dinars en 2015. De même, le taux de dépenses a connu la même évolution concernant l'élève du second cycle de l'enseignement de base et de l'enseignement secondaire pour atteindre les 2400 dinars en 2015.

Cependant, cette augmentation des dépenses n'a pas été suivie par une amélioration au niveau des résultats scolaires: le nombre annuel des élèves qui décrochent l'école n'est pas tombé au-dessous de la barre de 100 milles, le taux de réussite à l'examen du baccalauréat n'a pas encore dépassé les 60%, le classement de la Tunisie n'a pas progressé dans les évaluations en éducation au niveau international et le niveau général des diplômés n'a pas cessé de régresser, ce qui a eu des répercussions sur leur capacité à poursuivre des études approfondies et sur leur employabilité.

L'augmentation considérable des dépenses avec une stagnation des résultats négatifs dévoile, sans aucun doute, un dysfonctionnement de la gouvernance du système éducatif. Cela a causé un gaspillage des ressources consacrées à ce système, ce qui nécessite une révision radicale des mécanismes de planification des politiques éducatives, des prises de décisions, leur application, leur suivi et leur évaluation pour mieux ancrer les principes de la transparence et le droit à l'information. Ceci implique aussi une adoption d'une réelle approche collaborative selon une répartition judicieuse des rôles et des responsabilités, ancre les principes de la transparence et la suprématie de la loi et garantit la qualité des organisations et des législations régissant ce système éducatif.

Au niveau de l'organisation administrative, les deux dernières décennies ont connu la création des dizaines d'administration générales, des services et des centres spécialisés relevant du Ministère de l'Éducation ce qui a contribué à l'extension de la bureaucratie administrative et a limité l'efficacité de la planification l'exécution et l'évaluation et a freiné tout élan d'innovation au Ministère. Ce phénomène a engendré également, d'une part, une confusion et un trouble dans la répartition des responsabilités et, d'autre part, une dispersion de divers dossiers stratégiques, comme l'intégration de la technologie de l'information et de la communication dans le système éducatif, ka formation continue et le développement des ressources humaines entre des dizaines d'intervenants à l'échelle nationale et régionale.

Cet état de fait a réduit l'efficacité de plusieurs projets en dépit des subventions qui leur avaient été allouées, a accentué le gaspillage et a fait perdre à l'école tunisienne plusieurs opportunités de développement.

La restructuration du Ministère de l'Éducation sur le principe de la spécialité professionnelle devient une nécessité inévitable et urgente pour établir les liens entre toutes les structures d'une manière claire et pratique, doter la réforme éducative de l'efficacité nécessaire et adéquate et faire face à toute sorte de gaspillage qui était la cause principale de l'échec des réformes antérieures malgré tous les avantages qui auraient pu améliorer l'école tunisienne.

Dans un autre contexte, il est nécessaire que la réforme éducative soit prête à traduire les choix nationaux contenus dans la Constitution et qu'elle se prépare à s'adapter aux différentes réformes structurelles en rapport avec la division territoriale et administrative sur le plan local, régional et national. En plus, l'adoption du principe de décentralisation pose de nouveaux défis qui risqueraient, à tout moment, de déstabiliser le système éducatif.

3, LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE LA RÉFORME :

3.1. La vision et les principes généraux :

Comme il a été confirmé au cours des différentes étapes du dialogue national sur la réforme du système éducatif, l'éducation dans notre pays s'appuie sur un certain nombre de constantes en tant que principes généraux stratégiques considérés comme le fondement de la Réforme et le point de départ de toutes les révisions qui touchent l'école tunisienne dans les années à venir.

Ces constantes se résument essentiellement aux points suivants :

millions d'enfants en les protégeant contre toute forme de délinquance et de marginalisation, la communauté nationale ne cesse de considérer l'éducation et l'enseignement comme une priorité nationale que l'État doit prendre entièrement en charge en mobilisant toutes les ressources nécessaires.

Ceci dit, l'État doit œuvrer pour réduire la dégradation de l'infrastructure des espaces scolaires et participer à les rendre des espaces susceptibles d'attirer l'enfant et le mettre en sécurité. À cela s'ajoute la nécessité de recruter des spécialistes en psychologie scolaire, d'intégrer les

- L'éducation et l'enseignement sont une priorité de l'État ;
- 2 L'éducation est publique et gratuite à tous les niveaux, y compris le cycle préparatoire ;
- Tous les enfants ont le droit à l'éducation pré-scolaire ;
- La scolarité est obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans ;
- L'éducation doit être unifiée et de haute qualité et tient compte des spécificités et des besoins individuels de l'apprenant ;
- 6 L'éducation doit garantir la dignité de l'apprenant ;
- 7 L'éducation doit être au service du développement durable ;
- 8 L'école doit être neutre.

Tous ces principes généraux, qui avaient fait l'objet d'un accord entre les différentes parties concernées, ont besoin de quelques précisions.

- **Premièrement :** Considérer l'éducation et l'enseignement comme une priorité nationale régie par l'État.

Convaincue du rôle stratégique joué par le secteur de l'éducation en tant que garant de la croissance économique et le responsable direct de l'éducation des élèves aux besoins éducatifs spécifiques et tracer les programmes adéquats. Pour cela, la contribution de l'État dans le domaine de l'éducation reste primordiale avec, tout de même, une marge d'autonomie à l'école sur les niveaux régional et local dans la gestion de ses ressources afin de mieux incarner la gouvernance locale et encourager toute forme de partenariat.

- **Deuxièmement**: L'éducation est publique et gratuite à tous les niveaux, y compris le cycle préparatoire



La réforme du système éducatif se base dans le cadre de l'enracinement de certain nombre de constantes historiques qui caractérisent l'école tunisienne après l'indépendance. En effet, l'État doit garantir un enseignement public obligatoire et gratuit à tous les niveaux d'études, y compris le cycle préparatoire qui devrait être généralisé dans les régions du pays en tant que phase essentielle dans le parcours scolaire de l'élève tunisien, comme le souligne la « Conférence mondiale sur l'éducation et la protection de la petite enfance » tenue à Moscou en 2010 : « L'éducation et la protection de la petite enfance » est « une partie intégrante du droit à l'éducation et une base essentielle du développement humain en général »

Cette tendance stratégique à garantir un enseignement gratuit et public est une priorité de l'État pour former des générations nourries des valeurs de la citoyenneté et de l'attachement à leur patrie.

- **Troisièmement** : La scolarité est obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans

Pour assurer une éducation démocratique et une égalité des chances pour tous les Tunisiens, l'école veille également à garantir le principe de l'enseignement obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans tout en aidant les élèves en difficultés et qui n'ont plus la motivation nécessaire à poursuivre leurs études à s'intégrer dans d'autres domaines de formation professionnelle ou dans la vie active.

En outre, il faudrait mettre des plans nationaux visant à étudier les facteurs sociaux et économiques qui poussent un bon nombre d'élèves à interrompre leurs études.

- **Quatrièmement**: L'éducation doit être unifiée et de haute qualité et tient compte des spécificités et des besoins individuels de l'apprenant

L'efficacité de l'école moderne, dans le monde d'aujourd'hui, est mesurée par sa capacité à garantir un enseignement de qualité, tant au niveau des résultats des élèves qu'au niveau de la formation des enseignants. Cette performance ne consiste pas uniquement à hisser l'école tunisienne au rang des pays phares dans le domaine de l'éducation, mais aussi dans sa capacité à s'adapter aux réalités locales et à former des générations d'élèves de compétences élevées capables de concurrencer et de s'imposer dans la vie active.

- Cinquièmement : L'éducation en faveur du développement durable

Parmi les engagements de l'école c'est le développement de l'individu, le renforcement de ses capacités et sa préparation pour qu'il devienne un citoyen équilibré, en paix avec lui-même et avec son milieu. De même, l'école joue un rôle capital dans l'approvisionnement de l'économie par des générations

d'élèves formés aux sciences modernes et préparés à s'inscrire dans le monde du savoir qui impose désormais son rythme à tous les pays, faisant de la Tunisie un pays développé, producteur de savoir et capable de protéger ses acquis.

La valorisation des ressources humaines à laquelle participe l'éducation dans le développement du pays, est orientée vers la contribution à la réduction de l'écart qui nous sépare des sociétés développées et à l'adhésion effective dans la création des richesses et la réalisation des objectifs escomptés. Cette opportunité paraît possible aujourd'hui au vu de l'importance acquise dans le monde par un nouveau type de savoir, à savoir le numérique et les diverses mises en application de la technologie de l'information et de la communication.

- **Sixièmement**: La neutralité de l'institution scolaire et sa considération comme une propriété collective

Bien qu'elle ne puisse pas être neutre devant des phénomènes comme l'ignorance, l'illettrisme et les disparités sociales criardes, et qu'elle ait comme mission de combattre les causes derrière le sous-développement, l'école est appelée en même temps à s'élever au-dessus de tout esprit partisan et de toute instrumentalisation politique de la part de certains intervenants dans le champ de l'éducation.

La neutralité de l'espace scolaire est considérée comme la conséquence directe de l'égalité de tous devant ma loi et une nécessité absolue pour l'intérêt général. Il s'agit d'une neutralité politique élevant l'éducation audessus des intérêts politiques, la protégeant des conflits sectaires et doctrinaires. Il s'agit aussi d'une neutralité commerciale préservant l'espace éducatif des intérêts économiques des entreprises commerciales et interdisant l'utilisation des bases de données pour des raisons commerciales, sans toutefois exclure les partenariats avec les sociétés privées ou publiques en prenant en considération l'intérêt pédagogique et éducatif des élèves.

Néanmoins, la neutralité de l'école tunisienne n'a plus de raison d'être quand il s'agit de combattre le fléau du terrorisme. Le combat contre le terrorisme et la lutte contre toutes les formes d'extrémisme et de fanatisme deviennent un enjeu national urgent en rapport avec les derniers évènements touchant le pays.

Tout un chacun est au courant tout au long de ces dernières années des tentatives de polarisation des jeunes apprenants pour les instrumentaliser dans des actes antipatriotiques susceptibles de mettre en danger les institutions scolaires, de saper les fondements de la république et de changer par la force le mode de vie des Tunisiens et Tunisiennes. Tout cela s'est déroulé dans une atmosphère où se sont propagés le fanatisme et l'obscurantisme.

Plusieurs phénomènes dangereux et étrangers à la culture et l'histoire de la Tunisie contemporaine ont fait leur apparition à l'école moderne. Ceci implique la prise de mesures urgentes afin de consolider l'effort militaire et sécuritaire et de prémunir l'institution éducative avec toutes ses composantes contre tous les dangers dus à l'extrémisme, au repli sur soi et à la tendance à intégrer des mouvements terroristes, laquelle tendance reste incompatible avec la culture et la mentalité tunisiennes caractérisées par la modération, l'acceptation de l'autre, le vivre-ensemble et toutes les valeurs qui ont imprégné les traits de personnalité de tous les Tunisiens.

Cet état de fait nécessite plus d'effort du côté de l'institution éducative pour assurer la vigilance indispensable en cette période critique de l'histoire de notre pays et d'être ainsi à la hauteur des défis à relever. L'école tunisienne doit ainsi assumer sa mission dans la diffusion de la pensée des lumières dont regorge notre patrimoine arabo-musulman et la consolidation chez les apprenants du sentiment d'appartenance à une nation qu'ils veillent à protéger et contribuer à son progrès et à sa prospérité.

La société tunisienne est de plus en plus consciente du rôle de l'école dans les circonstances actuelles et de sa capacité à être un acteur majeur dans l'édification d'une société fondée sur la stabilité, la tolérance et modération et dans la consolidation des fondements du régime républicain, lequel régime est bâti sur une constitution dont les valeurs universelles, fruit d'un consensus national, ont suscité l'admiration de l'opinion internationale. Ces valeurs mêmes consacrent l'idéal humain et contribuent à la réalisation de la paix mondiale et ce à travers :

- la préservation des institutions scolaires contre les dangers de l'extrémisme et du terrorisme par un traitement intellectuel, culturel et éducatif de ce phénomène;
- la réalisation d'une interaction entre les institutions scolaires et leur environnement civil et social pour affronter collectivement ce phénomène;
- le renforcement du sentiment d'appartenance à la Tunisie et l'approfondissement de la conscience des acquis de la république et de l'importance de l'État dans la vie sociale :
- la vigilance continue face à tout phénomène étrange;
- la prémunition de nos jeunes afin de les protéger de la polarisation, des dérives takfiristes, terroristes, l'extrémisme, le repli sur soi et le fanatisme sous toutes ses couleurs;
- l'opposition à la violence sur toutes ses formes.

3.2. La mission de l'école :

Une école équitable qui offre les mêmes chances de réussite pour tous les apprenants.

Elle prépare les jeunes à la vie et au monde du travail : l'éducation, l'enseignement et la formation.

Elle vise le développement global de la personnalité de l'homme.

Elle respecte l'universalité des droits de l'enfant et les protège.

- 5 Elle éduque les jeunes aux principes des droits de l>homme et aux valeurs de la citoyenneté.
- Elle veille à ce que l'enseignement-apprentissage soit différencié et prend en compte les besoins spécifiques des apprenants.
- 7 Elle instaure au fond de l'apprenant un sentiment d'appartenance et de fierté.
- Elle instaure une communication saine dans son enceinte tout en mettant en place un climat éducatif attrayant.
- Elle assure des services d'accompagnement de base : santé, accompagnement psychologique, accompagnement social, accompagnement culturel ...



- 10 Elle assure les services de soutien nécessaires : transport, restauration, logement ...
- Elle s'ouvre sur son environnement avec lequel elle interagit.
- 12 Elle produit des ressources humaines qualifiées et professionnellement compétentes.

3.2.1. L'image de l'école dans la réforme :

Vu les attentes légitimes des forces actives de la nation, la concrétisation des principes qui sous-tendent la réforme du système éducatif nécessite le développement d'une nouvelle vision de l'école tunisienne qui prend en considération l'espace, les ressources humaines, les contenus d'apprentissage, les méthodes éducatives, les outils de gestion et d'autres variables nécessaires afin de réaliser cette réforme dans ses moindres détails. En effet, l'école, telle qu'elle est envisagée et promise par la nouvelle réforme, est une école qui considère que dispenser « un enseignement de qualité qui prend en considération les spécificités et les besoins individuels » est une chose possible et faisable. L'école que nous voulons est une école capable d'assurer une formation de base solide pour tous les apprenants et de tenir compte de leurs différences dans le processus d'enseignement et d'apprentissage pour que chacun ait une réelle opportunité (chance) pour enrichir ses acquis et développer ses capacités, quel que soit sa cadence et son rythme.

La concrétisation de cette vision nécessite des ressources humaines hautement qualifiées qui croient en la mission de l'école, aux droits de l'enfant, aux droits de l'homme en général et dans la capacité de chaque apprenant à développer ses acquis et ses aptitudes lorsque les conditions de réussite sont assurées.

Une école qui respecte (prend en considération) les particularités (spécificités), les aspirations et les besoins de chaque individu est une école qui concrétise le principe, la valeur et l'ambition (l'objectif) de l'équité. C'est une école où chaque apprenant trouve l'espace qui lui permet d'exercer son droit d'apprendre, de développer ses aptitudes et d'élargir les horizons de sa conscience pour entrer dans la vie avec optimisme, ambition et confiance en soi.

A cause d'une éducation de masse standardisée, l'école d'aujourd'hui a accablé de grandes catégories d'apprenants qui ont été incapables de suivre le modèle d'apprentissage massé, et ne trouvent plus, par conséquent, dans la leçon ce qui correspond à leurs profils (particularités). C'est ce qui nous oblige, aujourd'hui, à revoir les fonctions de l'école et sa mission pour que chaque apprenant ait la chance de réussir quels que soient son niveau réel, son potentiel et ses capacités

motrices, mentales et sensorielles. Il est grand temps que l'école mette fin à la calcification, à la standardisation et à la sacralisation des modèles préconstruits (préconçus / moulés), et s'oriente vers plus de flexibilité (la souplesse) et d'adaptabilité à l'égard des apprenants et leurs besoins, leurs spécificités et leurs rythmes et à l'égard de la société et ses besoins évolutifs et urgents en devenant un espace qui cultive l'expérience du savoir et de la vie des apprenants. Nous devons œuvrer à créer pour chaque apprenant une école qui représente un espace naturel de croissance, de développement et d'acquisition des connaissances et des compétences pour avoir les meilleures chances de réussite (dans sa dimension globale).

C'est pourquoi, l'école que la nouvelle réforme cherche à concrétiser, est non seulement un espace d'apprentissage et de développement des connaissances et des acquis, mais elle est aussi un établissement public qui offre aux apprenants (ses habitués) de différentes origines sociales des services qui les rendent capables de suivre leur scolarité (formation) dans des conditions qui favorisent leur engagement. En effet, la restauration et le transport scolaires ne représentent plus, dans notre nouvelle vision de l'école, des compléments de d'action éducative, mais deux des services essentiels qui remplissent les conditions nécessaires pour que l'école publique soit équitable et capable de prendre en charge toutes les classes sociales, en particulier les plus démunies, dans des conditions d'apprentissage favorables et confortables limitant les différences et les inégalités et offrant des conditions minimales pour s'engager dans le processus d'apprentissage.

Aujourd'hui, fournir des services de soutien est au cœur même de la fonction sociale de l'école. La réalisation de cette mission dépend d'un engagement populaire et social large et profond afin de soutenir une école publique qui joue un rôle dans l'éducation (la culture) des jeunes, dans l'éclairage des esprits et dans le soutien des valeurs approuvées unanimement par les tunisiens. Ces enjeux exigent, aujourd'hui, des sacrifices supplémentaires des forces actives de la nation pour que l'école puisse offrir à tous ceux qui ont atteint l'âge scolaire, non seulement des écritoires pour apprendre, mais aussi des conditions favorables et confortables: une alimentation équilibrée, un transport scolaire qui rend l'école accessible pour tous, même pour ceux qui vivent loin des établissements scolaires.

Malgré le coût élevé, c'est la prise en considération de cet aspect qui fait que la nouvelle réforme de l'éducation soit en adéquation avec la réalité, mieux encore, en parfaite harmonie avec la réalité en prenant conscience de ses défis et en ayant la conviction que l'amélioration de l'apprentissage et son développement commence à l'extérieur de la salle de classe en assurant des conditions minimales pour que les élèves puissent jouir, tous, des conditions favorables et confortables leur permettant de se concentrer sur l'apprentissage.

Réaliser cette ambition nécessite plusieurs conditions. La plus importante consiste à identifier les bénéficiaires des services scolaires gratuits et les modalités d'en bénéficier en prenant en compte l'ouverture de l'école sur l'environnement économique et social, pour qu'elle tire profit du potentiel offert par cet environnement, et fournit, par conséquent, des services dont bénéficieraient tous les élèves, avec des contributions qui varient en fonction du revenu de la famille et de ses capacités matérielle et économique.

Il a été signalé dans une étude réalisée par le Programme mondial alimentaire (PAM) en collaboration avec le Ministère de l'Education (Tunisie 2014) que mettre en œuvre un programme d'alimentation scolaire équilibré et efficace pourrait encourager les familles (appartenant en particulier aux classes défavorisées) de garder leurs enfants à l'école aussi longtemps que possible. Ce qui représente un facteur qui aide l'école à faire face à l'abandon scolaire volontaire dans les zones rurales en particulier. Par ailleurs, mettre en œuvre un programme d'alimentation scolaire efficace, équilibré et sain est susceptible de développer les capacités cognitives des élèves et leurs acquis scolaires en améliorant leur croissance grâce à une alimentation équilibrée que certaines familles sont incapables de fournir.

3.2.2. Les fonctions de l'école dans la nouvelle réforme et sa mission :

Malgré le changement qui a marqué les fonctions de l'école à cause de l'évolution des besoins et des priorités de la société et malgré la multiplicité des sources de connaissance et leur diversité, l'école reste le domaine principal pour transmettre aux nouvelles générations les valeurs choisies par la société pour la société elle-même à travers une éducation qui enracine les jeunes dans leur patrie, une éducation qui leur permet de trouver leur équilibre et d'interagir avec leur environnement (milieu) civilisationnel et culturel large tout en agissant sur cet environnement à travers un regard critique et réflexif qui hausse l'être humain, qui propulse la société vers le plus noble des valeurs humaines et qui valorise la dignité de l'homme.

Le rôle éducatif de l'école devrait évoluer à travers l'évolution des défis qui font face à la mise en œuvre des valeurs humaines dont la société a confié la responsabilité à l'école pour les enraciner chez les jeunes. L'école doit, donc, continuer à jouer ce rôle d'une manière active en faisant face simultanément à tous les fléaux sociaux et aux maux (dysfonctionnements) qui découlent de la faiblesse du rôle de l'école, de l'affaiblissement de ses mécanismes, et de son incapacité à rivaliser avec le reste des sources d'influence extérieures.

Quant à la fonction éducative, malgré la multiplicité des sources de connaissances suite à la révolution technologique, l'école occupe toujours la première place dans la diffusion de la lumière du savoir et de la science. Cependant, ce rôle ne doit pas se limiter au simple développement des connaissances et s'orienter dans le sens d'une fonction utilitaire et qualificative à travers le développement des aptitudes et des compétences afin de doter les jeunes des outils nécessaires qui leur permettent de s'adapter aux changements économiques et de bénéficier d'un apprentissage tout au long de la vie. Cette nouvelle fonction est en parfaite harmonie avec les exigences de l'ère technologique et du monde numérique qui a rendu possible l'accès à la connaissance à une grande échelle et d'une manière incomparable.

Permettre aux élèves d'apprendre tout au long de la vie grâce à l'école leur offrira des possibilités d'auto-formation nécessaires pour s'adapter au marché du travail et ses exigences. C'est pourquoi, il est nécessaire que l'école concrétise ce nouveau rôle à travers un choix judicieux du type des activités et des méthodes qui ne doivent pas se limiter à une accumulation des connaissances, malgré son importance, mais plutôt à focaliser sur le développement du processus d'acquisition des compétences qui offre à l'apprenant une grande marge d'essai, d'erreur, d'expérimentation et de recherche autonome et responsable. Ces étapes essentielles permettent à l'apprenant de tirer profit du processus de construction du savoir, de sa méthodologie et de son transfert dans sa vie professionnelle pour réussir dans un monde qui n'a jamais cessé de changer et de se

3.2.3. Les conditions objectives pour réaliser ces fonctions :

Pour que l'école puise assurer ces différentes fonctions plusieurs conditions, dont dépend l'efficacité du travail scolaire, sont nécessaires. Parmi les conditions les plus importantes, nous citons :

• La disponibilité de ressources humaines d'un haut niveau de professionnalisme comprenant le cadre administratif, le personnel enseignant et le cadre dirigeant avec toutes les parties prenantes. En effet, sans des professionnels de l'éducation hautement qualifiés, l'école ne peut pas mener à bien ses fonctions qui lui sont confiées par la société, quelle que soit la nature des programmes et des plans et quelle que soit la qualité de l'équipement disponible à l'école. C'est pourquoi, l'une des priorités



primordiales de la nouvelle réforme de l'éducation est d'introduire des changements profonds au niveau des modalités d'affectation et de formation pour assurer un niveau élevé de professionnalisme parmi tout le personnel de l'établissement scolaire et en particulier le personnel enseignant et administratif.

- La focalisation de l'action éducative sur le développement global de la personne humaine et non seulement sur la dimension cognitive. En effet, les dimensions émotionnelles ont une grande importance dans la formation d'une personnalité équilibrée capable de s'adapter à l'environnement et de résister face aux différentes sources d'influence et d'enrôlement (de mobilisation).
- •Grâce à la nouvelle réforme, le nouveau rôle de l'école consiste à faire de la culture de la citoyenneté et des droits de l'homme un dénominateur commun et une conviction absolue chez tous les acteurs éducatifs. En effet, adopter la culture des droits de l'homme et de la citoyenneté par l'établissement scolaire et œuvrer à sa mise en place dans les curricula, dans les pratiques enseignantes et dans les différents domaines de la vie au sein de l'établissement, peut le préserver contre tous les fléaux qui le menacent tout en préservant et en protégeant la société contre tous les dangers et les dérapages qui la menacent.
- La mise en place d'un climat scolaire sain et agréable est l'une des conditions essentielles devant être remplies pour que l'établissement scolaire puisse réaliser ses fonctions. Toutefois, la mise en place d'un climat scolaire sain ne peut se concrétiser que grâce à une bonne communication entre les différents acteurs de l'école pour développer leur projet commun.
- <u>Le développement de la vie scolaire</u>: La vie scolaire n'est pas un simple complément des apprentissages que l'élève acquiert en classe, mais c'est la base de la socialisation et un espace multidimensionnel où interagit l'espace, le temps, la culture, la vie et les relations humaines. Un espace dans lequel

l'individu s'initie aux valeurs de la citoyenneté et de la démocratie à travers ses contributions, son initiative et son engagement dans un cursus scolaire ou dans la vie scolaire, de sorte qu'il façonne les traits de son identité individuelle, professionnelle et civique.

Pour réaliser ces objectifs, il est nécessaire d'agir dans le cadre législatif actuel régissant la vie scolaire et sa réglementation. En effet, il est grand temps de réexaminer le système disciplinaire selon une approche éducative interdisant toute sanction qui entraîne la privation de droits ou l'atteinte de la dignité. De plus, il est inévitable de revoir le temps scolaire afin de faire l'équilibre entre l'aspect éducatif, l'aspect culturel, le divertissement et les services et ce grâce à une organisation plus judicieuse du rythme hebdomadaire et quotidien. Enfin, il est devenu nécessaire de revoir les critères de constitution du conseil de discipline (par la représentation de tous les acteurs éducatifs et l'élève) en passant du concept du règlement intérieur à la notion du contrat éducatif pour vivre ensemble. La conception de ce contrat et la validation de ses clauses doit se faire d'une manière participative afin de faciliter son assimilation et sa mise en œuvre par l'éducateur tout en prenant soin, dans le cadre de la révision de la formulation, de l'interdépendance entre les droits et les devoirs. D'ailleurs, nous croyons, dans ce contexte, qu'il est opportun de créer un centre national pour le développement de la vie scolaire. Remplir les conditions mentionnées ci-dessus rendraient les apprenants fiers d'appartenir à leur établissement et heureux d'y vivre et le transforme, par conséquent, en un espace attrayant qui garantit leur dignité, respecte leurs individualités, développe leurs aptitudes et leurs compétences et qui améliore leurs aspirations à travers des activités qui réalisent leur humanité et les dotent des vertus de la vérité, de la justice, de la beauté, de la citoyenneté et du vivre ensemble.

3.3 Profil du diplômé :

L'ambition de l'école est de développer le profil du diplômé :

- enraciné dans son identité arabo musulmane et ouvert aux valeurs universelles,
- citoyen libre, imprégné des principes et des valeurs de la constitution,
- ayant le sens de l'initiative, actif et créatif,
- 4 capable d'assumer ses responsabilités dans la vie et dans le travail,
- ayant une personnalité équilibrée dans ses dimensions cognitives, existentielles et de ses valeurs,



- ayant une personnalité équilibrée dans ses dimensions cognitives, existentielles et de ses valeurs,
- 6 maîtrisant les compétences du 21 è siècle et les compétences de vie,
- 7 capable de communiquer de manière positive avec son environnement.

Le critère essentiel qui montre que le système éducatif assure sa mission est le degré de sa réussite dans la préparation de ses sortants à s'intégrer dans leur société et à continuer leur apprentissage professionnel, universitaire ou leur apprentissage tout au long de la vie de manière efficace et efficiente et à les habiliter à une fusion consciente dans leur environnement social, économique, civilisationnel et humain. Afin d'arriver à cette fin, l'école doit orienter son attention sur les programmes d'études, les activités, les règles, les cursus d'apprentissage qu'elle offre aux apprenants et les relations entre les acteurs éducatifs de façon à inculquer à l'apprenant les compétences nécessaires pour avoir une personnalité équilibrée qui bascule entre l'individuel et le collectif, entre le privé et l'universel.

Parmi les caractéristiques les plus importantes de l'apprenant :

Un apprenant enraciné dans son identité arabo musulmane et ouvert aux valeurs universelles :

La caractéristique de la Tunisie à travers le temps est qu'elle a été une terre d'ouverture et un carrefour de civilisations et qu'elle ne s'est jamais enfermée sur elle-même. Au contraire, elle s'est associée au monde et ses réalisations, elle a été active et influente. Malgré cela, elle a imprégné ses citoyens par une appartenance profonde à leur arabisme authentique et à leur histoire islamique ancrée et la richesse de ses valeurs enracinées dans la modération, la bonne interprétation et l'acceptation de tout ce qui est nouveau. Il est donc de la responsabilité de l'école que de consolider ces caractéristiques inhérentes à ses diplômés pour qu'ils soient fiers de leur appartenance à leur patrie et leur civilisation arabo musulmane sans enfermement et qu'ils soient ouverts sur le monde, partageant avec l'humanité les valeurs universelles sans effacement ou désintégration mais avec assurance et compétence.

Un citoyen libre, imprégné des principes et des valeurs de la constitution :

La nouvelle Constitution tunisienne représente le meilleur résultat du consensus national. L'école doit savoir traduire, dans ses manuels et ses activités, les principes suprêmes prévus par la Constitution pour assurer la construction d'un pays libre et solide et un citoyen actif et responsable et pour qu'ils deviennent des valeurs partagées à inculquer aux différentes générations sur la base desquelles elles travailleront au salut du pays et son avancement.

Un apprenant ayant le sens de l'initiative, actif et créatif :

L'école doit œuvrer à inculquer à ses diplômés les principes de la pensée positive, la motivation, la persévérance, l'indépendance et l'esprit critique et créatif et la capacité de résolution des problèmes, la planification, la bonne conduite, l'esprit d'initiative et le sens de la responsabilité et de leadership. L'école doit être un espace fertile pour s'exercer à l'innovation et un espace propice pour la vie.

Un diplômé capable d'assumer ses responsabilités dans la vie et dans le travail :

Le rôle de l'école s'est souvent réduit à l'apprentissage et à l'acquisition de connaissances. Malgré l'importance de cette mission, en raison de l'extension des fonctions attendues de l'école et le rôle essentiel qui lui a été assigné pour préparer les jeunes à réussir leur vie dans le sens large, l'école doit en plus de cela développer les compétences pratiques et relationnelles des apprenants de façon à les préparer à être responsables d'eux-mêmes et d'autrui et à prendre les décisions appropriées en ce qui concerne leurs cursus d'apprentissage et d'intégration sociale.

Un diplômé ayant une personnalité équilibrée dans ses dimensions cognitives, existentielles et de ses valeurs :

L'école œuvre à rendre les connaissances, les attitudes et les compétences acquises des éléments qui alimentent les apprenants pour développer leur confiance en soi et évoluer de manière équilibrée et en harmonie avec leur environnement, tout en étant des acteurs motivés par des valeurs idéales qu'ils mettent en pratique dans leur propre vie.

Un diplômé maîtrisant les compétences du 21^è siècle et les compétences de la vie :

Le diplômé de l'école devra maîtriser les compétences du 21 è siècle. Les plus importantes sont les suivantes : <u>les compétences d'apprentissage</u>, de l'auto apprentissage, de l'apprentissage actif, de l'apprentissage tout au long de la vie et la capacité d'accéder à l'information, son évaluation et son utilisation ; <u>les compétences sociales</u> qui consistent particulièrement à s'approprier les conditions de vie en commun, la souplesse, la connaissance des règles/règlements, l'aptitude à s'adapter et l'esprit de



citoyenneté active; <u>les compétences de communication</u> et en particulier l'aptitude à utiliser plus qu'une langue, s'approprier les fondamentaux de l'écoute active, la bonne connaissance des stratégies des moyens de communication et la manière de leur utilisation selon le lieu et le contexte; et <u>les compétences professionnelles</u> qui englobent la croyance en la valeur « Travail », l'adoption des principes de la qualité et de l'excellence, faire preuve du sens de l'efficience et de l'efficacité et du dévouement et la capacité de travailler en groupe.

Un diplômé capable de communiquer de manière positive avec son environnement :

La communication comprend les compétences nécessaires à la vie en société ainsi qu'à l'utilisation des

technologies numériques. Le diplômé devra être capable de développer des compétences techniques pour traiter avec ces technologies pour l'apprentissage et la communication avec les autres tout en développant la prise de conscience des règles de sécurité numérique et les règles morales de l'internet.

Pour garantir que ces compétences soient inculquées à l'apprenant, la réforme de l'éducation repose sur un ensemble de mécanismes qui consistent principalement à la révision du processus éducatif, des programmes officiels et des méthodes pédagogiques en introduisant de manière efficiente des modes d'apprentissages informels et sociétal. La réforme adopte, par ailleurs, des critères et des outils d'évaluation adaptés à ces compétences.